

RETROUVEZ LE PÔLE EMBALLAGE BOIS SUR ALL4PACK



 **21-24 NOVEMBRE 2022**

 **PARIS NORD VILLEPINTE**

STANDS 5/A N050



ALL4PACK, UNE PARTICIPATION INÉDITE DES ACTEURS DE L'EMBALLAGE BOIS SUR LE SALON RÉFÉRENCE DE L'EMBALLAGE

Lors de l'édition 2022 d'ALL4PACK qui ouvrira ses portes dans quelques jours, le matériau bois aura une place de choix. Pour la première fois, un Village Emballage Bois sera organisé autour d'un stand de 130m² pour présenter la diversité des solutions d'emballage en bois. Cette présence forte répond aux ambitions d'ALL4PACK, qui se positionne comme LE salon international précurseur de toutes les solutions durables d'emballage et d'intralogistique.

Le Pôle Emballage Bois, consortium composé des organisations professionnelles représentant l'emballage léger, l'emballage industriel et la caisserie et le secteur de la palette, veut faire de ce salon un temps fort pour la (re)connaissance du matériau bois dans l'emballage à sa juste valeur car... **les emballages du futur existent déjà, et ils sont en bois !** En effet, depuis plusieurs mois et dans le contexte actuel, l'emballage bois s'affiche comme une solution de plus en plus sollicitée par les utilisateurs au regard de ses atouts économiques et environnementaux.

L'EMBALLAGE BOIS, UNE FILIÈRE FRANÇAISE LEADER EN EUROPE

La France détient la première place européenne dans la production des emballages en bois. La filière représente 860 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire, au plus proche de sa matière première : la forêt. La production d'emballages bois constitue un débouché important pour la filière forêt-bois française

car elle valorise plus de 16 % des volumes de sciages produits en France. Cette industrie manufacturière représente un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et génère 17 400 emplois directs non délocalisables. 93 % de la production d'emballages bois est vendue en France.



86 % de notre approvisionnement vient de France et 69 % de nos emballages sont livrés à moins de 100 kilomètres de leur production. Nous sommes d'ores et déjà et resterons dans les années à venir des interlocuteurs de choix d'une industrie française qui se réinvente sur son territoire. Grâce à leur savoir-faire, les entreprises de l'emballage industriel et de la caisserie innovent en travaillant des emballages toujours plus légers et plus petits pour démultiplier les atouts du secteur, indissociable d'une logistique de plus en plus optimisée. C'est dire les possibilités offertes pour répondre à tous les critères de qualité et aux cahiers de charges très techniques de nos clients. Nos emballages très techniques protègent et transportent des produits souvent volumineux et sensibles dans un matériau vieux comme le monde, le bois !



Nicolas Derouault,
Président du SEILA

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EMBALLAGE BOIS

D'après l'étude menée par ALL4PACK auprès de sa communauté, 88 % des professionnels de la filière estiment comme étant un enjeu prioritaire l'utilisation d'emballages plus respectueux de l'environnement. L'emballage bois répond à cette demande et les acteurs du secteur entendent rappeler les atouts environnementaux du matériau qu'ils utilisent à travers un slogan fort affiché au cœur du Village Emballage Bois : « **le 6^{ème} continent n'est pas composé d'emballage bois** ».

Fabriqué à partir d'un matériau renouvelable et biosourcé, issu de forêts gérées durablement et pour la plupart certifiées PEFC,

l'emballage en bois répond aux attentes de décarbonation et d'économie circulaire des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des consommateurs. Les forêts sont des puits de carbone qui jouent un rôle positif dans la régulation de l'effet de serre. La récolte des arbres et leur utilisation dans le secteur de l'emballage participe au renouvellement et à l'entretien de ces pompes à carbone que sont les forêts. Recyclable, réutilisable, réparable, l'emballage bois s'inscrit également pleinement au cœur de la dynamique d'économie circulaire des emballages.



95 % des marchandises sont transportées sur palettes en France. C'est le seul support qui permet d'assurer le transport et le stockage des biens, depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de consommation. Et la palette bénéficie d'un atout incomparable, elle est en bois, et elle est réparable. Aujourd'hui, il se vend plus de palettes reconditionnées que de palettes neuves en France. 98,5 millions de palettes ont été collectées en 2019 dont 78,5 millions ont été vendues reconditionnées, le reste étant valorisé en recyclage matière ou énergie. Et les 58,5 millions de palettes neuves vendues connaîtront au moins 4 nouvelles vies. La palette bois est sans conteste un atout de la logistique durable, qui répond aux enjeux de développement de l'économie circulaire. Le tissu industriel français pour la fabrication et le reconditionnement de la palette est dynamique, bénéficiant d'un maillage territorial fort et d'un outil de production performant. C'est grâce à lui que se gagnera la relance de notre économie et la relocalisation de notre industrie .



SYPAL
Commission FNB
de la palette bois

Jean-Philippe Gaussorgues,
Président de la commission Palettes FNB/SYPAL

LA LOI AGECE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EMBALLAGE BOIS

Le secteur est porté par les évolutions de notre époque. Ainsi **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Sa mise en application marque une occasion unique pour le bois de retrouver sa place en valorisant ses atouts intrinsèquement vertueux sur le plan environnemental : Le décret du 8 avril 2022 impose une proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement. La palette répond d'ores et déjà à cette obligation réglementaire grâce au système de reconditionnement développé depuis une vingtaine d'année.

L'emballage bois, issu d'un matériau renouvelable géré durablement a toute vocation à remplacer l'emballage plastique mono-rotation à horizon 2030, comme inscrit dans le Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021.

De même des études de l'ADEME et des éco-organismes CITEO et LEKO pour le Ministère de la Transition écologique publiées en mars 2022 ont démontré que l'emballage ménager en bois pouvait bien sûr être recyclé, mais que sa valorisation énergétique se justifiait parfaitement aussi, sur un plan environnemental et économique.



En réponse à la loi AGECE, l'emballage léger en bois est plus que jamais une réponse stratégique pour l'industrie agro-alimentaire. Peu énergivore lors de sa fabrication, réalisé essentiellement à base de peuplier français, l'emballage léger bénéficie des propriétés antimicrobiennes et hydro-régulatrices propres au bois. Ce qui permet une meilleure conservation des aliments et donc moins de gaspillage ! A titre d'exemple, selon une étude EMBALIM réalisée en 2018, la conservation des poissons dans du bois est meilleure que dans le polystyrène, surtout au-delà de 5 jours ! Au plus proche des nouvelles attentes de leurs clients et des consommateurs, les entreprises de l'emballage léger ont un temps d'avance pour répondre aux nouveaux défis de notre consommation !



SIEL
SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES
DE L'EMBALLAGE LÉGER EN BOIS

François de Viviés,
co-Président du SIEL



En savoir plus sur le Pôle Emballage Bois

Créé en 2020, ce Pôle est un consortium regroupant les 3 organisations professionnelles représentatives du secteur de l'emballage bois en France : le SIEL pour l'emballage léger, le SEILA pour l'emballage industriel et la caisserie et la Commission Palettes FNB/SYPAL pour la palette et la caisse-palette. Ces 3 organisations, réunies sous une bannière et des fonctions communes – emballer, protéger, transporter - représentent le maillon indispensable de l'industrie, du commerce et de la logistique en France.

Grâce au soutien de son interprofession France Bois Forêt, le Pôle Emballage Bois a pour ambition la promotion du matériau bois dans l'emballage ainsi que les métiers qu'il représente. Il valorise, auprès des pouvoirs publics, des industries utilisatrices d'emballages et des consommateurs, le savoir-faire « made in France » de ses entreprises, leur force d'innovation et leur capacité d'adaptation, les atouts du matériau bois et son rôle dans l'économie circulaire.

Les chiffres-clés de la filière emballage bois : 1,5 milliard € de CA en 2019 / +2,6 % de CA par an en moyenne / 17 400 emplois directs / 860 entreprises en France.

En savoir plus sur le SIEL

Le SIEL (Syndicat des Industries de l'Emballage Léger en bois), est l'organisation professionnelle qui regroupe les fabricants français d'emballages légers (cagettes, bourriches, caissettes, boîtes, barquettes de cuisson) en bois et certaines activités associées. Ces fabricants proposent des emballages pour de nombreux secteurs utilisateurs, particulièrement fruits et légumes, produits de la mer, fromages, produits des métiers de bouche. Le SIEL expose l'étonnante modernité de l'ELB sa place remarquable dans les nouveaux enjeux sociétaux : zéro carbone, préservation de l'environnement, santé et hygiène.

<https://www.emballage-leger-bois.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/cagettebois/>

<https://www.linkedin.com/in/emballages-legers-en-bois>

<https://www.youtube.com/channel/UCQbOGk47KrdKEtaWlokX8w>

En savoir plus sur le SEILA

Créé en 1951, le SEILA (Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée) est l'unique structure représentative de la profession. Les membres du SEILA, par la complémentarité de leurs métiers, offrent à leurs clients un large éventail de solutions d'emballage, de logistique et de services associés. Ses 3 catégories d'adhérents sont les emballeurs agréés qui fournissent des prestations d'emballage industriel ; les caissiers affiliés qui fabriquent des caisses en bois et dérivés du bois et les correspondants qui proposent des produits et des services connexes à l'emballage industriel et à la caisserie. Dépositaires d'un savoir-faire préservé, ils s'appuient sur le référentiel édicté par le SEILA et reconnu par les industriels et les compagnies d'assurance, les Spécifications techniques des méthodes d'emballage des matériels industriels et applications diverses. Ces bonnes pratiques garantissent ainsi la protection des biens confiés dans le cycle de transport.

<https://www.seila.fr>

<https://www.linkedin.com/company/seila-syndicat/>

<https://www.facebook.com/SEILASyndicat>

<https://www.youtube.com/channel/UC2Epr6BWOSEfZ3kTLA08yUw>

En savoir plus sur la Commission Palettes FNB/SYPAL

Le SYPAL (syndicat de l'industrie et des services de la palette), devenu en 2014 la Commission Palette bois de la Fédération Nationale du Bois, regroupe les principaux acteurs de la production de palettes et caisses-palettes bois en France, ainsi que des scieurs spécialisés, des reconditionneurs, des professionnels de la location et systèmes de gestion de flux, et certains membres associés, directement concernés par la fabrication et la réparation de palettes.

<https://www.fnbois.com/palettes-palox-et-caisses-palettes/>

LinkedIn : @SYPAL_France - <https://www.linkedin.com/in/sypal-france-203703130/>

CONTACTS PRESSE